

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les Constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail» (alinéa 3);
- le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que «l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...]» (alinéa 1);
- qu'un nombre très important de femmes a contribué à la prospérité de Genève à travers la science, la politique, la littérature, les arts, etc.;
- que, malgré ce constat, la proportion de rues genevoises associées aux noms de personnalités féminines reste extrêmement faible: 31 des 700 rues portant le nom d'un personnage célèbre portent celui d'une femme, soit moins de 1% sur l'ensemble des 3263 rues du canton de Genève;
- que l'attribution de noms de personnalités, féminines ou masculines, permet de rappeler au souvenir des citoyennes et des citoyens le rôle important que ces personnages ont joué dans le développement de Genève;
- l'article 15 du règlement cantonal sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) à son alinéa 1 disposant que «les communes peuvent proposer la dénomination d'une rue (artère) et des objets topographiques sur leur territoire»,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RNGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.
- à proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du Conseil municipal) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.

Il appartiendra au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renommer des noms de rues avec des noms de personnalités féminines, sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2019, à travers son plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», la Ville de Genève a entamé une réflexion sur les enjeux de genre dans l'espace public ainsi que, plus spécifiquement, sur la sous-représentation des femmes dans les noms de rues portant des noms de personnes suivant en cela les invites de la résolution R-246, du 5 juin 2019, intitulée «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues», amendée et acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2021.

Plusieurs actions ont ainsi été développées pour sensibiliser le grand public à cette sous-représentation et promouvoir de manière active des rues portant des noms de femmes ayant contribué à l'histoire locale.

Le soutien au projet «100Elles»

Grâce à l'engagement d'historiennes de l'Université de Genève, de membres de L'Escouade et des services municipaux, 100 biographies de femmes ont été rédigées tenant compte des deux critères fixés par la Commission cantonale de nomenclature (CCN) en vue de l'attribution des noms de rues à des personnes (décédées depuis plus de dix ans et ayant marqué l'histoire de Genève et/ou de la Suisse). Cent plaques violettes ont ensuite été produites et accrochées dans les rues de Genève sous les noms de rues officiels, afin de sensibiliser à la sous-représentation des femmes dans l'espace public et au fait que la grande majorité des noms de rues faisaient référence à des personnes portant des noms d'hommes. Des actions de médiation ont également été organisées et un ouvrage a été publié aux Editions Georg, en collaboration avec la Haute école d'art et de design (HEAD).

Ce projet a connu un fort retentissement. Parmi les réactions qui ont suivi, une motion (M 2536) a été déposée au Grand Conseil le 22 mars 2019, puis acceptée. Elle demandait au Canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d'importance avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise.

La féminisation des noms de rues

Dans la continuité de cette motion, la Ville s’est alors fixé comme objectif de renommer au moins 30 rues et emplacements jusqu’en 2023, à raison d’une dizaine par année. Cet objectif semble réaliste par rapport aux ressources et délais nécessaires pour compléter le processus exigé par le règlement sur les noms géographiques et l’adressage des bâtiments (RNGAB) (L 1.10.06).

Dès 2020, la Ville et le Canton ont ainsi travaillé ensemble pour concrétiser ce changement. Pour ce faire, un groupe de travail a été formé pour identifier les noms des femmes et les noms des rues à retenir. Ce groupe de travail est composé d’une représentante des historiennes du projet «100Elles», d’une historienne de l’Association pour l’étude de l’histoire régionale (AEHR), de représentant-e-s du Département du territoire (direction et secrétariat de la CCN) du Canton de Genève, et de représentant-e-s de la Ville de Genève (Service Agenda 21 – Ville durable (A21) et de la direction du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité.

Les noms de femmes identifiés sont principalement (même si pas exclusivement) issus du projet «100Elles» et forment une diversité de profils, que ce soit en termes de classe sociale, d’origine, de métiers ou encore d’engagement pour les droits des femmes. En ce qui concerne les noms de rues et d’emplacement identifiés pour un changement de dénomination, la suppression de doublons, la nécessité de clarifier la dénomination de certaines rues ou de certains tronçons de rues, l’équilibre entre des rues et emplacements de différentes importances et la cohérence historique avec les parcours des femmes identifiées sont privilégiés. A noter que, dans certains cas, les noms de rues remplacés sont des noms de personnalités masculines et d’autres fois non.

Une fois les propositions identifiées par le groupe de travail, le dossier est soumis pour validation au Conseil administratif. Les propositions font ensuite l’objet d’une consultation publique avant la soumission de la demande auprès de la CCN. Cette dernière procède à une évaluation et formule une recommandation au Conseil d’Etat, qui prend la décision finale.

Dix premiers noms de rues, places, parcs ou chemins ont ainsi été modifiés en 2021 sur le territoire de la ville, suivis en 2022 de dix emplacements supplémentaires. En moyenne, deux tiers des propositions soumises par la Ville ont été validées par le Conseil d’Etat.

En septembre 2022, les travaux pour la troisième volée de la féminisation des noms de rues ont démarré, dans l’idée de déposer un dossier à la CCN dans le courant du premier semestre 2023.

La dénomination des nouvelles rues

Si ces projets et démarches permettent de réduire progressivement l'inégalité dans la représentation des femmes et des hommes dans l'espace public, il est également possible d'agir en donnant prioritairement des noms de femmes aux nouvelles rues créées sur le territoire municipal.

Cette possibilité existe et est d'ailleurs encouragée par le RNGAB, qui précise à son article 13, alinéa 4, que, parmi les noms de personnes, les noms de personnalités féminines sont privilégiés.

Cette pratique est déjà en cours depuis quelques années en Ville de Genève lors du choix de nouvelles dénominations. Elle est particulièrement importante dans la perspective des nouvelles rues qui seront créées à l'avenir sur le territoire municipal, notamment dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV).

A noter encore que, sous l'impulsion du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), des personnalités féminines sont également régulièrement honorées depuis le début de la législature dans le cadre de la dénomination de bâtiments municipaux tels que des espaces de vie infantine.

Ces odonymes traduisent une volonté de rendre un hommage collectif à des personnalités ayant contribué à l'histoire locale ou de souligner un événement marquant de cette histoire. Ce faisant, ils sont le reflet d'une mémoire collective mais aussi de valeurs qui rassemblent un collectif ou une société et qui sont rappelées aux générations présentes et futures. Ces valeurs et leurs incarnations évoluent dans le temps, à l'image de la question de l'égalité entre femmes et hommes. Si les femmes ont pendant longtemps été assignées à une place et à des rôles qui les ont contraintes à l'invisibilité, à la fois dans l'histoire et dans la société, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il appartient désormais aux collectivités publiques, entre autres, de rendre visibles leurs places, leurs rôles et leurs contributions à l'histoire et au présent. Ce mouvement vers plus d'égalité entre les genres, qui sous-tend une vision plus durable de la société car moins inégalitaire, est inéluctable et doit se traduire également dans la rue.

Les réflexions sur les noms de rues et d'emplacements, tout comme plus généralement sur les représentations symboliques dans l'espace public, ne sont pas anodines. Elles nécessitent au contraire de prendre position en faveur d'une action déterminée. Le Conseil administratif réitère donc ici sa volonté de s'engager pour rendre les espaces publics de la Ville plus égalitaires et inclusifs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez